



**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **lundi 21 novembre 2016**, à 18 h 30, à la salle des conférences de l'hôtel de ville situé au 375, rue Saint-Joseph, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 376, rue Saint-Joseph (lot 3 122 998 du cadastre du Québec), soit le restaurant Le Mondial.

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que :

- l'agrandissement projeté du bâtiment principal puisse être situé à une distance de l'ordre de 7,42 mètres de la limite arrière plutôt qu'à 9,0 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone CV-2 de la *grille des spécifications : feuillets des normes* du *Règlement de zonage 583-15*;
- l'agrandissement projeté du bâtiment principal puisse être situé à une distance de l'ordre de 2 mètres de la remise existante plutôt qu'à 4,0 mètres, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 21 novembre 2016**, à 18 h 30, à la salle des conférences de l'hôtel de ville situé au 375, rue Saint-Joseph.

Donné le 26 octobre 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA